



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 112609

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le vieillissement de la population française, dont l'accompagnement signifie la mise en place de services à la personne. La tendance de fond est aujourd'hui au maintien à domicile, 92 % des 80-84 ans, 84 % des 85-89 ans et 71 % des 90 ans vivant en logement autonome. Dans la majorité des cas, les personnes âgées décideront de vieillir là où elles ont vécu. Or, aujourd'hui, ce sont les zones périurbaines qui gagnent le plus de population. Des secteurs bien adaptés aux jeunes actifs avec enfants, mais pas du tout aux personnes âgées, qui ont besoin de services, le plus souvent concentrés en ville. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de mettre fin à l'étalement urbain, déjà néfaste en matière d'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112609

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12836